

COMPTE RENDU DE REUNION SYNDICALE

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE DE MUSIQUE

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Département des Vosges

Arrondissement d'EPINAL

SEANCE du 12 Juin 2008

L'an deux mille huit, le 12 juin :

Les membres du Conseil Syndical Mixte pour une Ecole de Musique se sont réunis au centre socio culturel de RUPT SUR MOSELLE, ESPACE CLAIRVUE, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Michel GRANDJEAN.

Présents : Mesdames : Annette MARCHAL, Carole PETITDEMANGE, Nathalie COURROY, Brigitte VALDENAIRE, Odile MARCHAL, Myriam FEBVAY, Cécile DAVAL, Martine PERRIN, Marie-Ange LEMIGNON, Sylvie GEHIN, et Messieurs Michel GRANDJEAN, Stanislas HUMBERT, Yannick PEDUZZI, Jean-Luc DESJEUNES et Michel LAURENT.

Excusé : Monsieur Guérin PHILIPPE

Invité : Monsieur Thierry COLLAS (Directeur de l'E.I.M.D.V)

Secrétaire administrative : Madame Gilberte MOUGIN

Le quorum étant atteint, Le Président ouvre la séance à 20h00

Madame Gisèle VIGNERON, adjointe, excuse Monsieur TRAMSAL, Maire de RUPT SUR MOSELLE et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Syndical.

Elle souligne la qualité du travail réalisé par l'Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées, et les bonnes relations entre l'école et l'orchestre d'harmonie de Rupt sur Moselle.

Monsieur Michel GRANDJEAN, Président, remercie Monsieur Le Maire de RUPT SUR MOSELLE pour la mise à disposition des locaux et l'excellent accueil de la municipalité.

1-MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :

1/ Remboursement des frais kilométriques d'un membre du Conseil Syndical, missionné par le Président, dans le cadre d'un déplacement extérieur au périmètre du Syndicat Mixte.

2/ Modification horaire de quelques postes de professeurs, dans le cadre de la mise aux normes des statuts, respectant ainsi les textes propres à la filière culturelle de la Fonction

Publique Territoriale.

3/ Création d'un second poste de professeur de clarinette, en complément du poste existant.

A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical approuvent cette triple modification.

A 20h10, arrivée de Mesdames Martine PERRIN, Marie-Ange LEMIGNON et Sylvie GEHIN.

2 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 24 Avril 2008. Le compte rendu est approuvé à *l'unanimité moins une abstention*.

3 - POINT SUR LA RENCONTRE AVEC

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

ET DE LA SOURCE DE LA MOSELLE

Le 20 mai dernier Messieurs Michel GRANDJEAN, Président et Thierry COLLAS, Directeur de l'Ecole de Musique ont rencontré dans les locaux de l'Harmonie de BUSSANG Monsieur PEDUZZI Président de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle
Monsieur VINEL, maire de BUSSANG, vice-président
Monsieur SPILLEBOUT, maire de SAINT MAURICE SUR MOSELLE, vice-président
Les représentants de l'orchestre d'harmonie de SAINT MAURICE/BUSSANG

Nous avons brièvement rappelé l'historique des rencontres précédentes entre le syndicat, la communauté de communes et l'AVDAMC.

Très à l'écoute et curieux d'en savoir plus sur le projet pédagogique de l'école de Musique, les élus de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et de la Source de la Moselle ont émis l'hypothèse d'une future adhésion au Syndicat Mixte pour une école de Musique. Les débats ont été de qualité, et ont permis une étude approfondie du projet de l'Ecole de Musique en adéquation avec le projet du territoire communautaire.

De notre côté, nous avons proposé un calendrier qui pourrait acter l'adhésion pour la rentrée 2009/2010. Ceci laisse le temps aux élus de monter le dossier avec un maximum d'éléments. Cela laisse également le temps à notre équipe pédagogique de travailler les emplois du temps en fonction des « besoins » qui seront recensés dans les mois à venir. Le nombre de 15 élèves a été proposé sans plus de renseignements pour l'instant. Cela pourrait constituer une bonne base de travail.

Par ailleurs, nous avons émis le souhait de ne travailler que sur le site de FRESSE SUR MOSELLE afin de limiter les déplacements de nos professeurs.

C'est donc en bonne voie. Nous nous sommes donc laissé le temps de travailler sereinement pour monter conjointement un dossier complet.

4 – POINT SUR LA JOURNEE DU HANDICAP DU 26 MAI 2008

Le 26 Mai dernier, Monsieur Thierry COLLAS, Directeur, et Madame Isabelle BERTHELON, Assistant d'Enseignement Artistique de l'Ecole de Musique ont assisté à une journée d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap dans un établissement d'enseignement artistique.

Un compte rendu de cette journée est remis à chaque membre du Conseil Syndical.

Un débat s'engage, au sein du Conseil Syndical, sur les possibilités par l'Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées d'accueillir des personnes en situation de handicap.

Actuellement, l'Ecole de Musique accueille un ou deux enfants suivis par des psychologues, en difficulté comportementale. Les enfants suivront un cours individuel d'instrument associé à un cours de formation musicale en groupe.

Monsieur Jean-Luc DESJEUNES, élu de SAINT AME, se demande si l'Ecole de Musique ne pourrait pas intervenir à l'INSTITUT MEDICO EDUCATIF de SAINT AME.

Monsieur Thierry COLLAS précise que l'Ecole de Musique n'est pas prête à engager ce type de démarche.

Il faut réfléchir, attendre que des journées de formation soient proposées aux professeurs.

Tout le monde est d'accord sur le fait que chaque personne en situation de handicap doit être considérée comme un cas non transposable à un autre cas. Chaque situation est unique.

5 – POINT SUR LA RENCONTRE

AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le 23 mai dernier Madame Nathalie COURROY, Vice-présidente, et Monsieur Thierry COLLAS, Directeur, de l'Ecole de Musique ont rencontré dans les locaux du Conseil Général DES VOSGES, à EPINAL:

Madame Christine DEVALLOIS, Directrice des Affaires Culturelles au Conseil Général et son adjointe, Madame AFANASSIEF

Monsieur Thierry SZABO, Directeur de L'AVDAMC

Monsieur Sébastien CHEVALIER, Chargé de Mission auprès de L'AVDAMC.

L'objectif de cette rencontre était de présenter notre Ecole de Musique Intercommunale des Deux Vallées.

Nous avons rencontré des personnes très à l'écoute et séduits par les particularités de l'Ecole. Dans le cadre de notre développement futur, nous avons fait part de notre besoin en soutien. En effet, la particularité actuelle et, encore plus, celle du futur de notre Ecole est certes reconnue, mais elle mériterait, selon nous, un soutien particulier de la part du Conseil Général.

Le Conseil Général DES VOSGES peut aider financièrement une structure comme la notre dans le cadre d'un projet innovant, tel l'orchestre à l'école, ou tout autre projet de ce type.

Elle pourrait également aider dans le cadre d'un **projet d'établissement** qui s'inscrit dans le Schéma Départemental d'Aménagement du Territoire. Il nous faut donc monter un dossier pour aboutir à une **convention d'objectifs**.

6 – POINT SUR LA RENCONTRE AVEC MONSIEUR LE MAIRE DE RUPT SUR MOSELLE

Monsieur Michel GRANDJEAN, Président et Thierry COLLAS, Directeur de l'Ecole de Musique ont rencontré :

Monsieur **Stéphane TRAMZAL**, maire de RUPT SUR MOSELLE, le 22 mai 2008 à la mairie de RUPT SUR MOSELLE, en présence de :

Madame Nathalie COURROY, conseillère municipale et vice-présidente du syndicat mixte,

La municipalité,

Les délégués ruppéens du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

Nous avons présenté l'école de musique intercommunale des deux vallées à l'assistance, en mettant en évidence les points suivants :

- *Une école de musique qui fonctionne bien à RUPT SUR MOSELLE,*
- *Un orchestre d'harmonie qui en est l'émanation, qui fonctionne merveilleusement bien,*
- *Un Projet Educatif Local conduit hors temps scolaire.*
- *Une particularité à RUPT SUR MOSELLE : La SCOPARE, qui est un organisme de diffusion culturelle.*

Nous avons proposé de maintenir idéalement le nombre d'élèves ruppéens entre 23 et 25, ceci permettrait de cadrer avec le budget 2009 qui sera rediscuté entre les élus de RUPT SUR MOSELLE en conseil municipal.

7 – PROGRAMME DES MANIFESTATIONS A VENIR

ACTION COR D'HARMONIE

Pour rappel, l'école de musique intercommunale des deux vallées et l'école de musique de THAON LES VOSGES ont réalisé une action autour du COR D'HARMONIE, avec l'ensemble CARNYX, dont est membre notre professeur de cor. Sur notre territoire, CARNYX est intervenu dans les Communes de LA BRESSE, CORNIMONT, RAMONCHAMP, SAULXURES SUR MOSELOTTE. Il reste à réaliser un concert avec l'orchestre d'harmonie de SAULXURES le samedi 29 novembre 2008, à 20H30, à la salle polyvalente de SAULXURES SUR MOSELOTTE.

Cette action est soutenue par le Conseil Général, dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques, action innovante, défense d'un instrument rare.

ACTION "PRESENTATION DE LA CLARINETTE"

L'ensemble de clarinettes VARIANCE, dont le directeur est membre, présente la clarinette dans différentes écoles du territoire, pour promouvoir cet instrument, en perte de vitesse.

4 interventions sont prévues :

RAMONCHAMP
SAULXURES
LA BRESSE
RUPT SUR MOSELLE ou SAINT AME

ACTION "PRESENTATION DES CUIVRES" EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE.

Des contacts ont été pris pour faire venir un ensemble de cuivres du département en début d'année scolaire pour des présentations en milieu scolaire. Il est prévu de les défrayer pour leurs trajets, depuis le domicile jusqu'au lieu d'intervention, pas de salaire ni indemnité.

PARTICIPATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE A LA SECONDE EDITION DU FESTIVAL DES ARTS MELANGES.

Ce FAM est organisé par la Communauté de Communes de la Haute Moselotte. L'école participe aux actions suivantes :

JEUDI 26 JUIN : salle polyvalente de THIEFOSSE - 20H30 - soirée théâtre - participation d'un quatuor de clarinettes pour intermèdes...

SAMEDI 28 JUIN : musée du textile de VENTRON - 15H00 - audition sur le thème des énergies...

SAMEDI 28 JUIN : musée du bois de SAULXURES - 17H00 - clôture du festival - participation des professeurs de l'Ecole de Musique.

REFONTE DU DISPOSITIF "MUSIQUE A L'ECOLE".

Pour des raisons financières et pédagogiques, il convient de revoir le dispositif "MUSIQUE A L'ECOLE".

L'objectif est de mettre au point, avec les écoles primaires, des projets d'un trimestre ou deux selon les opportunités et les secteurs. Nous devons éviter une mise à disposition systématique d'un professeur de l'école de musique à une école primaire, sans projet clairement défini en amont.

Cette disposition ne concerne pas la Commune de FERDRUPT au contexte local particulier.

POINT SUR LE PROJET "ORCHESTRE A L'ECOLE".

Projet initial : intervention dans deux classes d'écoles primaires sur une période d'un an, avec 6 professeurs de l'école de musique, avec comme finalité, un véritable orchestre en fin d'année.

Un rendez vous avec l'inspection de GERARDMER a clarifié les choses, mais pas en faveur de ce projet. Leur proposition va dans le sens d'une intervention sur 3 ans avec la même classe et une démultiplication des difficultés. Cela présente des avantages et des inconvénients. Une nouvelle rencontre est prévue le 16 juin 2008.

ANNE SCOLAIRE 2008/2009 : 20 ANS DEJA

INVITATION DU BRASS BAND DES HAUTES VOSGES EN SEPTEMBRE 2008

STAGE BATTERIE FANFARE EN FEVRIER 2009 A RAMONCHAMP (projet)

PORTES OUVERTES du 21 au 27 JUIN 2008

Les personnes intéressées par la musique pourront se rendre aux cours habituels des professeurs dans les différentes communes.

8 - ELECTION DE DEUX MEMBRES DU BUREAU

L'article 10 des statuts du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique stipule que le comité syndical élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un Président, d'un vice président et de deux membres.

Le bureau sera consulté avant chaque réunion du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique.

Après Appel à candidature Madame Marie-Ange LEMIGNON et Monsieur Michel LAURENT sont candidats.

Le Président propose aux membres du Conseil Syndical de procéder à ce vote à main levée.

Madame Marie-Ange LEMIGNON a obtenu 14 VOIX pour, 1 abstention.

Monsieur Michel LAURENT a obtenu 14 VOIX pour, 1 abstention.

Madame Marie-Ange LEMIGNON et Monsieur Michel LAURENT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés membres du bureau.

9 - JOURNEE DE SOLIDARITE

En application de la circulaire du 04 mai 2006, concernant :

- la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, Article 11 – (JO du 01/07/2004)
- Lettre circulaire du 27.09.2005 du ministre de la Fonction Publique
- Arrêté du 4.11.2005 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'Education Nationale

Le Conseil Syndical est invité à délibérer sur les modalités de la mise en œuvre de cette journée de solidarité.

Elle peut correspondre soit :

- ♣ Un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} Mai,
- ♣ Un jour d'ARTT,
- ♣ Un jour précédemment non travaillé.

Le Président propose au Conseil Syndical d'opter pour le lundi de la Fête Patronale (journée précédemment non travaillée) pour Monsieur Thierry COLLAS et Madame Gilberte MOUGIN.

Compte tenu des horaires particuliers de nos professeurs, il a été retenu la solution suivante : mardi 24 juin 2008, la réunion de l'équipe pédagogique fera office de journée de solidarité.

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu les explications de son Président,

Emet un avis favorable à cette décision concernant la journée dite de solidarité.

10 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Le Président propose de délibérer sur le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil Syndical, missionnés expressément par Le Président du Syndicat pour l'accompagner ou le représenter.

Ceci exclu les réunions ordinaires du Syndicat Mixte pour une Ecole de Musique qui peuvent être décentralisées dans les communes adhérentes.

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu les explications de son Président,

Emet un avis favorable au remboursement des frais de déplacements

Dit que les crédits nécessaires sont bien prévus au budget primitif 2008

11- MODIFICATION HORAIRE DES POSTES DE PROFESSEURS

Afin de se mettre en conformité avec les textes de la filière culturelle de la fonction publique territoriale, selon lesquelles le nombre d'heures figurant sur l'arrête de nomination doit être identique au nombre d'heures travaillées en situation de face à face pédagogique, sous réserve d'heures complémentaires, il convient de modifier les postes de professeurs comme suit :

Délibération	poste	Discipline	Nombre d'heures/ semaine	Nombre d'heures/ semaine au 1er septembre 2008
05/12/2002	AEA	COR D'HARMONIE	2h	2h50
05/12/2002	AEA	CLARINETTE	6h25	8H
06/10/2005	ASEA	EDUCATION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE	9h50	16h
06/10/2005	ASEA	SAXOPHONE	5h50	8h
30/09/2004	ASEA	HAUTBOIS	1h25	2h

Après délibération, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité,
Décident de la modification du nombre d'heures de ces postes,
Disent que les crédits nécessaires sont bien prévus au budget primitif 2008
Chargent Le Président de signer les documents relatifs.

12 - CREATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR DE CLARINETTE

Par délibération du 20 juin 2002, le Conseil Syndical avait créé un poste de professeur de clarinette.

Or, le professeur actuel, atteint par les règles sur le cumul d'emplois, ne peut plus réaliser l'ensemble des heures de clarinette.

Il convient, afin de respecter la législation en vigueur, de créer, par délibération, un poste de d'Assistant d'Enseignement Artistique, à 8H00/semaine.

Les membres du Conseil Syndical, **à l'unanimité**,
Votent la création d'un second poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline CLARINETTE,
Disent que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
Chargent leur Président de nommer un agent à ce poste.

13 – QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande l'autorisation aux élus d'envoyer les comptes rendus ou autres informations par mail. Accord lui est donné.

Un élu de RAMONCHAMP, Monsieur Yannick PEDUZZI, fait part de sa satisfaction de faire partie du Conseil Syndical, tout en étant membre de l'orchestre d'harmonie de sa commune. Il

peut ainsi comprendre le système de fonctionnement l'Ecole de Musique et l'expliquer éventuellement à qui le souhaite.

Madame Odile MARCHAL rappelle que tout élève de l'Ecole de Musique doit fréquenter les rangs d l'harmonie locale.

Monsieur Thierry COLLAS fait les observations suivantes :

- *Une stratégie a été mise au point depuis plusieurs années dans la commune de RAMONCHAMP pour faciliter les relations entre l'Ecole de Musique et l'harmonie. Des réunions régulières, des rencontres avec les musiciens, la présence du Directeur à l'assemblée générale ont permis de saines relations de travail.*
- *L'Ecole de Musique Intercommunale, par essence, a une mission de service public. Elle s'adresse à une population d'un territoire dans son entier, enfants, ados, et adultes. Il faut faire attention à ne pas transformer cette notion de service public, en une mission de service 'privé'.*
- *L'orchestre d'harmonie local est un partenaire, c'est-à-dire qu'il doit travailler en étroite relation avec l'Ecole de Musique Intercommunale.*
- *L'Ecole de Musique, pour jouer pleinement son rôle, a besoin d'une grande latitude d'action.*

Monsieur Le Président remet un courrier aux élus des communes de SAULXURES, CORNIMONT, LA BRESSE, RAMONCHAMP, RUPT SUR MOSELLE à transmettre à leurs maires concernant un lien internet entre nos collectivités.

Monsieur Le Président remet à chaque membre présent une liste des titulaires et des suppléants du Conseil Syndical en précisant que les suppléants ne sont pas nominatifs, et qu'au sein de la Communauté de Commune de la Haute Moselotte, les titulaires et suppléants représentent la Communauté de Commune de la Haute Moselotte et non les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

LE PROCHAIN CONSEIL AURA LIEU AU MOIS DE SEPTEMBRE.

.

Le Président du Syndicat Mixte
Pour une Ecole de Musique

Michel GRANDJEAN